



Rapport sur le Monitoring des Violations et Atteintes aux Droits de l'Homme au Burundi : « *La traque des opposants continue...* »

Période du mois de juillet 2019

Plan du présent rapport

- INTRODUCTION
- ASSASSINATS ET ENLEVEMENTS
- ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES
- ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE
- SITUATION CARCERALE
- AUTRES VIOLATIONS
- CONCLUSION
- RECOMMANDATIONS

I. INTRODUCTION

La crise politico sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue à alimenter les violations des droits de l'homme et le peuple burundais qui aspire à un état de droit en paie le prix.

En effet, le forcing de Pierre NKURUNZIZA à un mandat illégal continue à plonger le pays dans un cycle infernal de violences. Depuis, de nombreux cas de violations de droits de l'homme ont été commises et continuent d'être perpétrés par un régime qui ne se soucie guère des malheurs de sa population.

Les violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015, à savoir des exécutions sommaires, des disparitions y compris forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des tortures et des mauvais traitements, et des violences sexuelles continuent à être commis jusqu'à aujourd'hui.

Les victimes de ces violations continuent d'être en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie - CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du congrès national pour la liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD) ; les sympathisants de groupes armés d'opposition , des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile.

Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement associés aux imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme.

L'impunité est devenue un mode de gouvernance ce qui semble mettre à l'abri ceux qui commettent ces violations, mais ceux qui pensent ainsi ne doivent pas plutôt dormir sur leurs deux oreilles du fait que les instances judiciaires internationales comme la Cour Pénale Internationale et les autres mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme se penchent déjà sur le cas du Burundi et ont déjà commencé de faire des enquêtes sur des crimes et violations des droits de l'homme qui se commettent depuis avril 2015 au Burundi.

ACAT-Burundi s'est engagée à contribuer à la dénonciation de ces violations graves des droits de l'homme et à œuvrer au recouvrement des droits des victimes ou des familles des victimes en exerçant leur droit à porter plainte et à un procès équitable.

Le quatrième rapport de la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi publié le 2 juillet 2019 vient encore une fois de le confirmer, le gouvernement burundais a été appelé à respecter les libertés publiques en l'occurrence la libération des défenseurs des droits humains emprisonnés, garantir la liberté des médias, la commission d'enquête des Nations Unies a évoqué que le dialogue inclusif est la seule solution à la crise et pour des élections inclusives pour le processus électoral de 2020.

Le gouvernement tente toujours de dissimuler les cadavres, une nouvelle stratégie de cacher les graves violations perpétrées. Malgré cela, les cas d'assassinats et de disparitions forcées continuent d'être enregistrés car ils n'ont jamais cessé malgré l'appel incessant des Organisations de défense des droits de l'homme.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

Ainsi, pour la période couverte par le présent rapport **quatorze (14)** cas d'assassinats, **trois (3)** d'enlèvements **quarante-huit (48)** cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales, ainsi que **treize (13)** cas d'atteintes à l'intégrité physique dont **onze (11)** cas de torture, ont pu être répertoriés. Les violations des droits des prisonniers dans les prisons de Mpimba, Gitega, Rumonge et Muramvya demeure préoccupante comme vous allez le constater dans ce rapport.

II. LES VIOLATIONS RELEVÉES PAR ACAT-BURUNDI

a) CAS D'ASSASSINATS

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements deviennent de plus en plus récurrents au Burundi et se sont accrus surtout pendant cette période où les Burundais cheminent vers le processus électoral de 2020, la répression devient récurrente au fur du temps.

Ainsi pour cette période du mois de juillet 2019, l'Acat-Burundi a pu répertorier quinze (15) cas d'assassinats trois (3) cas d'enlèvement.

1. En date du 01 juillet 2019, des hommes armés et en tenues policières ont tirés sur une femme qui n'a pas pu être identifiée sur la route BUJUMBURA-RUMONGE dans le quartier de KAJIJI de la zone de KANYOSHA en mairie de Bujumbura. Les auteurs de ce meurtre ne sont jusqu'à aujourd'hui arrêtés.
2. En date du 1^{er} juillet 2019, Samuel NZOYISABA, résidant sur la colline GAHOMA, zone BUTAHANA, commune MABAYI, province CIBITOKÉ, a été abattu par un militaire connu sous le nom de Clovis NDAYISHIMIYE. Selon les témoins sur place, ce dernier a été arrêté et placé en détention.
3. Le mobile de cet assassinat serait une somme de 2000 BIF que ce militaire devait à la victime et qu'il refusait de lui rembourser.
4. En date du 03 juillet 2019, un corps sans vie d'un homme qui n'a pas pu être identifié a été retrouvé sur la transversale 9 de la colline RUSIGA commune de RUGOMBO, province de CIBITOKÉ à moins de 2 km du chef-lieu de la province. Les présumés auteurs de ce crime ne sont pas encore connus.
5. En date du 04 juillet 2019, un corps sans vie de Léopold NTIRAMPEBA, a été découvert à son domicile sur la colline BIHANGA, commune MATANA de la province Bururi. Les présumés auteurs ainsi que le mobile de ce meurtre ne sont pas encore connus.
6. En date du 05 juillet 2019, un corps sans vie, décapité et qui n'a pas été identifié a été découvert sur la colline MANYAMA, zone de BUHORO, commune de MABAYI de la province de CIBITOKÉ. Les auteurs de cet assassinat n'ont pas été identifiés.
7. En date du 07 juillet 2019, un corps sans vie d'Alexandre KWIZERA âgé de 40 ans, a été découvert sur la colline RUSAGARA, commune MAKEBUKO, province Gitega, La victime était accusée dans l'entourage de tentative de vol dans un ménage. Aucun suspect n'a été arrêté par la police.
8. En date du 08 juillet 2019, un corps sans vie et non identifié d'un jeune âgé à peine de 18 ans a été découvert sur la colline GABIRO-RUVYAGIRA en commune de RUGOMBO de la province de CIBITOKÉ. Les présumés auteurs de ce meurtre n'ont pas été identifiés.
9. En date du 18 juillet 2019, des Imbonerakure dirigés par leur chef en commune BUGANDA de la province de CIBITOKÉ connu sous le nom de NTAKIRUTIMANA, ont torturés à mort un citoyen.

Ce chef des imbonerakure dans cette localité a été arrêté mais la population craint qu'il ne soit relaxé et demande qu'il soit puni selon la loi.

10. En date du 18 juillet 2019, deux (2) corps sans vie et non identifiés ont été découverts sur la colline MIKONI de la commune GAHOMBO province de KAYANZA. Les habitants de cette localité disent avoir entendu des gens qui criaient au secours dans la nuit avant que des coups de feu ne soient tirés. L'administrateur parle de voleurs abattus par la police.
11. En date du 18 juillet 2019, Pierre NSANZERUGEZE qui résidait sur la colline KABURANTWA, commune BUGANDA, province CIBITOKÉ, a été battu à mort par les imbonerakure. Un chef local des imbonerakure qui avait participé dans ces actes de torture qui ont conduit à la mort de pierre NSANZERUGEZE, a été relâché trois jours après son arrestation sans que la vérité soit faite sur les mobiles de cet assassinat.
12. En date du 31 juillet 2019, un militant du parti UPRONA connu sous le nom de BUNYANGE Gaspard, a été battu à mort par des imbonerakure sur la colline RUGAMBA, commune MUHANGA de la province de KAYANZA. La victime a été rouée de plusieurs coups et il a succombé à ses blessures dès son arrivée au centre de santé de MUHANGA. Un des suspects, du nom de Moïse, a été arrêté et est en attente d'un jugement. La population demande qu'il soit puni conformément à la loi.

b) CAS D'EXECUTION EXTRAJUDICIAIRE

1. En date du 11 juillet 2019, Rénovat BIZIMANA et NDAYISABA Hyppolite, ont été exécutés par les agents de la police sur ordre du commissaire provincial de police à BUBANZA OPC1 Prosper MANIRAMPA et de Philippe MASABARAKIZA, Commissaire communal de la police à Gihanga, ces derniers les accusaient d'être des bandits mais nous avons appris qu'ils étaient de militants du CNL. Ce crime a été commis sur la colline BURAMATA, commune MPANDA, province BUBANZA., Les deux hommes avaient été appréhendés par les mêmes agents de police dans la zone de KINAMA dans la mairie de Bujumbura puis amenés à BURAMATA pour y être assassinés devant la foule alors qu'ils étaient ligotés. Les familles des victimes ont subi des menaces après qu'ils aient demandé que les leurs soient enterrés dignement et de la lumière sur ces cas d'exécutions extrajudiciaire que la police a revendiqué via un élément sonore qui a circulé sur les réseaux sociaux et par le porte-parole de la police Pierre NKURINKIYE.

2. En date du 18 juillet 2019, un citoyen connu sous le nom de Samson a été battu à mort par les agents de la police du poste de police de GIHANGA en province de BUBANZA. Selon notre source à GIHANGA, la victime avait été arrêté par les imbonerakure qui l'avaient accusé de vol, puis ils l'ont remis aux policiers de ce poste de police qui l'ont torturé jusqu'à ce que mort s'en suive. Aucune enquête n'a été menée pour poursuivre les responsables.

c) CAS D'ENLEVEMENT

1. En date du 19 juillet 2019, un certain Claude KUBWIMANA a été enlevé par les gardes du corps du responsable du service national de l'enseignement (SNR) Venant MIBURO à CIBITOKÉ puis l'ont emmené dans un endroit inconnu. Cela s'est passé au chef-lieu de la commune de BUGANDA de la même province de CIBITOKÉ. Sa famille demande qu'il soit relâché ou s'ils ont quelque chose à lui reprocher qu'il soit présenté devant un tribunal compétent conformément à la loi.
2. En date du 22 juillet 2019, un responsable mobilisateur du congrès national pour la liberté en commune MUGINA de la province de CIBITOKÉ, connu sous le nom de Isaïe BATUMUNWA a été enlevé par des individus en uniformes militaires et policières qui l'ont embarqué dans une jeep aux vitres teintées. Selon les témoins le véhicule a pris la direction de MABAYI vers BUBANZA où il serait détenu. Les responsables du CNL demandent qu'il soit relâché et sans conditions.
3. En date du 24 juillet 2019, des imbonerakure dirigés par leur chef nommé SINDAYIGAYA ont enlevé deux (2) hommes sur la colline RUBIRA, commune MPANDA, province BUBANZA. Ces deux individus restent introuvables depuis leur arrestation.

d) CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois de juillet 2019. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés opposants au gouvernement actuel est conduite par des miliciens IMBONERAKURE soutenus par les administratifs en vue de les traquer. Ainsi pour cette période couverte par ce rapport quarante-huit (48), cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales ont été répertoriés.

1. En date du 4 juillet 2019, deux (2) individus connus sous les noms de Delphin IRAKOZE et MATWI dans le quartier GITWA, commune et province MAKAMBA, ont été arrêtés par les agents de la police. Ils ont été accusés d'avoir lancé une grenade dans cette localité ce que nient les proches de ces deux personnes qui parlent d'arrestations à base de simples soupçons.
2. En date du 05 juillet 2019, deux (2) enseignants et militants du Congrès National pour la Liberté, résidants en zone MUZENGA, commune RUTOVU, province BURURI, connus sous les noms de Félix et Fidèle, ont été arrêtés par les agents de la police. Ils sont accusés injustement d'avoir attaqué à la grenade une antenne appartenant à une compagnie privée de téléphonie mobile.
3. En date du 07 Juillet 2019, quatre (4) militants du CNL ont été arrêtés par la police à RUTANA lors des festivités marquant l'ouverture de la permanence provinciale de ce parti dans cette contrée. Ils sont détenus au cachot de la police à RUTANA. Les responsables du CNL à RUTANA demandent que ces militants soient relâchés parce qu'ils ont commis aucune infraction.
4. En date du 10 juillet 2019, sept(7) militants du Congrès National pour la Liberté, connus sous les noms de : Vincent NDIKURIYO, Émile NKURUNZIZA, Philippe HATUNGIMANA, Antoine MBESHERUBUSA, Elson NISHIMWE, Emmanuel NIYONGABO et Jean Marie IRAKOZE, ont été arrêtés par les agents de la police et des imbonerakure sur la colline GASENYI de la commune de NYARUSANGE de la province de Gitega .Ils ont été accusés de violer le couvre-feu et de tenir une réunion illégale, ce que nient les victimes qui précisent qu'ils ont été arrêtés alors qu'ils rentraient chez eux après avoir partagé un verre. Ils ont par la suite été transférés au cachot de la police à Gitega.
5. En date du 13 juillet 2019, deux (2) militants du Congrès National pour la Liberté, résidant en zone SIGU de la commune BUSONI province de KIRUNDO, ont été arrêtés par les imbonerakure. L'un a été accusé de distribution de carte de membres aux militants de son parti, l'autre a été arrêté lorsqu'il abattait des arbres dans sa propre propriété et il a été relâché après avoir payé soixante-dix mille francs burundais.
6. En date du 13 juillet 2019, quatre (4) militants du CNL dont trois frères, membres du CNL et leur mère, ont été arrêtés par les imbonerakure qui les ont attaqués à leur domicile situé sur la colline GASENYI de la zone de RUSAMAZA, en commune GIHOGAZI de la province de KARUZI. Le mobile de leur arrestation n'a pas été précisé.

7. En date du 13 juillet 2019, deux (2) militants du CNL, dont Bosco BAYISABE et David NAHINKUYE ont été arrêtés par les agents de la police sur la colline RWANIRO, zone MURAGO, commune BURAMBI, province RUMONGE. Selon les témoins ces deux militants seraient victimes de s'être défendus lors d'une agression d'un groupe d'imbonerakure.
8. En date du 15 juillet 2019, cinq (5) militants du parti d'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté) résidents sur la colline MURUNGURIRA, commune NTEGA, province KIRUNDO, ont été arrêtés sans explication par l'administrateur de la commune NTEGA nommé Philippe NGABONZIZA accompagné du chef des imbonerakure dans cette même commune de NTEGA et du chef de poste de la police de MURUNGURIRA.
9. En date du 18 juillet 2019, Pierre Claver RUVUGUSI, militant et président de la cellule du parti d'opposition CNL du quartier Yoba, a été arrêté par les agents de la police et du service national des renseignements à son domicile situé au quartier Yoba de la ville de Gitega. Le motif de son arrestation ne lui a pas précisé certains de ses objets ont été aussi saisis notamment son ordinateur portable, une tablette ainsi que deux téléphones.
10. En date du 18 juillet 2019, cinq (5) militants du Congrès National pour la Liberté en commune de MUTAHO de la province de Gitega connus sous les noms de : NDIHOKUBWAYO Selemani, NKURUNZIZA Longin, GAHUNGU Vianney, NIYOMWUNGERE et NSENGIYUMVA, ont été arrêtés par les éléments de la police en compagnie des imbonerakure. Selon notre source, toutes ces personnes arrêtées l'ont été à leur domicile et pendant la nuit après qu'un jet de grenade a visé et blessé l'administrateur de MUTAHO.
11. En date du 20 juillet 2019, un chauffeur de taxi voiture connu sous le nom de Melance NDUWIMANA a été arrêté par la police et détenu au cachot de cette dernière à GIHANGA en province de BUBANZA. Il a été accusé de complicité avec les présumés voleurs récemment arrêtés, ligotés, puis abattus à bout portant par le commissaire de police à BUBANZA, ces proches craignent qu'il ne soit pas aussi assassiné.
12. En date du 21 juillet 2019, Émile MWOROHA, résidant sur la colline BORERA, commune KAYOGORO, province MAKAMBA, a été arrêté par les imbonerakure dirigés par le nommé Gilbert NDIKURIYO, pour avoir demandé des explications sur les contributions collectées dans les ménages par les militants du parti au pouvoir CNDD-FDD. Il est détenu au cachot de la police à KAYOGORO.

13. En date du 23 juillet 2019, trois (3) militants du Congrès National pour la Liberté ont été arrêtés par les imbonerakure sur ordre d'un responsable local du parti au pouvoir CNDD-FDD qui se trouvait dans le même bistrot que ces militants du CNL. Cela s'est passé sur la colline KIRINZI, commune MUGINA, province CIBITOKÉ.
14. En date du 24 juillet 2019, deux (2) personnes dont les noms n'ont pas été révélés ont été arrêtés par les imbonerakure dirigés le chef du parti au pouvoir sur la colline RUBIRA de la commune MPANDA province de BUBANZA. Ils ont été accusés d'être des ennemis de la nation qui avaient échappés à ces imbonerakure. Ils sont détenus au cachot de la commune GIHANGA de la même province de BUBANZA.
15. En date du 25 juillet 2019, sept (7) militants du congrès national pour la liberté sur la colline KIZIBA, zone BUYE, commune MWUMBA de la province de NGOZI dont : Ezéchiel NIYONKURU, Rosalie MANIZANA et Stany MIBURO, ont été arrêtés et détenus pour cause qu'ils étaient en train de chercher une maison qui pourraient servir de permanence de leur parti dans cette localité.

e) CAS D'ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme sont aussi mentionnées dans ce rapport.

En effet, les IMBONERAKURE, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, continuent à faire la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils s'arrogent le droit de malmenier la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de torture sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besognes par l'administration de la base au sommet.

Ainsi treize (13) cas d'atteintes à l'intégrité physique dont onze (11), cas de torture ont été recensés durant ce mois de juillet 2019.

f) TORTURE

1. En date du 04 juillet 2019, des imbonerakure ont tabassés puis arrêtés, un militant du Congrès National pour la Liberté connue sous le nom de Ibrahim résidant sur la colline MUTAMBARA de la commune et province de RUMONGE pour avoir porté le tee-shirt de son parti le CNL.

2. En date du 04 juillet 2019, Jean Prosper HITIMANA, résidant sur la colline MURUNGURIRA, commune NTEGA, province KIRUNDO a été tabassé par des imbonerakure. La victime est un enseignant, et militant du CNL, il venait de réclamer le remboursement d'une somme d'argent qu'il avait prêté au directeur de son établissement c'est à ce moment que ce dernier a appelé les imbonerakure et leur a ordonné de tabasser Prosper. Aucun de ses tortionnaires n'a été interpellé.
3. En date du 14 juillet 2019, quatre (4) militants du parti CNL en zone MURUNGURIRA de la commune NTEGA de la province de KIRUNDO, ont été tabassés par les imbonerakure, l'administrateur communal et le commissaire communal de la police. Selon les habitants de cette localité le nommé MUGUMYANKIKO Jean Marie secrétaire du CNDD-FDD dans cette commune est le principal commanditaire de cet acte.
4. En date du 15 juillet 2019, deux (2) personnes, un homme et une femme ont été tabassés par des Imbonerakure sur la colline de NYUNGU, GASORWE en province de MUYINGA. Selon les habitants de cette contrée, les victimes venaient de rendre visite à la famille d'un certain NIBIZI, responsable du Congrès National pour la Liberté sur cette colline dont l'épouse est malade.
5. En date du 16 juillet 2019, deux (2) militants du Congrès National pour la Liberté dans la localité de BUGERA dans la commune de KIRUNDO, connus sous les noms d'Alexis NZOBONIMPA et Déo MPOZERINIGA, ont été tabassés à coup de gourdins et d'autres armes blanches par des Imbonerakure dirigés par Jean NIKONABASANZE, chef de colline BUGERA. Aucun des tortionnaires n'a été appréhendé.
6. En date du 22 juillet 2019, Aimable NDAYISHIMIYE, musicien dans le club INKUMBUZI du Congrès National pour la Liberté a été enlevé à MUTANGA nord tout près de la permanence de ce même parti par des personnes non identifiés se trouvant à bord du véhicule aux vitres teintées et sans plaque d'immatriculation généralement utilisé par les agents du service national de renseignements. Il a été torturé puis avant d'être retrouvé agonisant le lendemain à BUTERERE.

g) COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES

1. En date du 06 juillet 2019, Denis NIYONKURU, un conducteur de taxi vélo, originaire de la commune de NYABIHANGA, province de MWARO, résidant sur la colline MUGERAMA en commune de NYANZA-LAC de la province de MAKAMBA, a été blessé par balle tirée par un policier sur ordre du commissaire communal de police à NYANZA LAC.

Selon les témoins, ce citoyen a été accusé par ce commissaire de commerce de boissons prohibées c'est au moment où il essayait de l'arrêter qu'il a ordonné à un de ces policiers de lui tirer dessus, regrettent les habitants.

2. En date du 25 juillet 2019, Zabulon GIGUZA résidant sur la colline KINZANZA, commune GITANGA, province RUTANA, a failli être tué par des imbonerakure qui l'ont asséné plusieurs coups de couteau. La victime a été grièvement blessée et hospitalisée. Aucun suspect n'a été arrêté.

III. SITUATION CARCERALE

Au cours du mois de juillet 2019, l'ACAT-Burundi a constaté que la population en situation de détention continue de subir plusieurs violations. Les cas de traitements inhumains et dégradants et actes de torture ont été observés de façon générale chez les prisonniers et en particulier, pour les détenus poursuivis pour des crimes à caractère politique.

En dehors de ces cas de maltraitements physiques, des phénomènes de violation des droits des détenus notamment la privation des soins de santé aux détenus malades, le non-respect des décisions judiciaires, l'insuffisance de la nourriture et une surpopulation carcérale ont été documentés.

Les établissements pénitentiaires de GITEGA, MURAMVYA, BUJUMBURA et RUMONGE sont concernés par ledit rapport.

Les violations constatées sont résumées en trois points à savoir : les traitements inhumains et dégradants pouvant être qualifiés de torture, refus aux soins de santé, atteinte à la liberté et autres violations.

CAS DE TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS DANS LES PRISONS

1. En date du 06 juillet 2019, trois détenus de la prison de Rumonge dont les noms suivent ont été placés à l'isolement accusés à tort de tenir des réunions visant à inciter les autres détenus à la révolte, les intéressés disent être victimes de simples soupçons. Ces détenus sont : NIYONDONGOZI Fabrice, Eloge et NKURUNZIZA Léonidas.
2. En date du 05 juillet 2019, deux détenus de la prison de RUMONGE connus sous les noms de RIVUZUMWAMI Sylvestre et BIZINDAVYI Ferdinand ont été emprisonnés dans la cellule de correction. Ils ont été accusés par les imbonerakure qui sont dans les comités de sécurité dans cette maison d'arrêt, d'écouter les informations diffusées sur les ondes de la radio INZAMBA et RPA ce que nient les concernés et parlent d'accusations non fondées en vue de les maltraiter. Ils y ont passé deux jours.

3. En date du 10 juillet 2019, les prisonniers fidèles au parti au pouvoir déguisés dans ce qu'ils ont nommé comité de sécurité sous le commandement de Abdoul se sont arrogés le droit de fouiller un détenu répondant au nom de MUHIZI Roger l'accusant de détenir une somme d'argent qu'il lui aurait été envoyé par le Président du MSD, Alexis SINDUHIJE.
4. En date du 17 juillet 2019, un détenu du nom de NSABIMANA Radjabu, emprisonné à la prison de RUMONGE a été arrêté et mis à la chambre dite de correction par les imbonerakure déguisés en comité de sécurité dans cette maison d'arrêt pour avoir organisé une réunion de l'équipe de football œuvrant dans cette prison sans permission préalable de ces imbonerakure. Il n'est sorti de là que le lendemain.
5. En date du 20 juillet 2019, un détenu du nom de Rugamba Anglebert a été arrêté et conduit dans la chambre de correction par ses codétenus qui se nomment membre du comité de sécurité alors qu'ils ont été chargés de maltraiter ses pairs poursuivis pour des crimes à caractère politique. Le commanditaire de son arrestation est connu sous le nom de Moussa. La victime a été reprochée d'indiscipline pour avoir refusé de céder sa chaise à Moussa son bourreau. Il a passé une journée dans l'incarcération.
6. En date du 26 juillet 2019, un détenu du nom de NDAYIKEZA Jean Baptiste, emprisonné à la prison centrale de MPIMBA, a été mis à la chambre de correction suite aux accusations portées contre lui par un certain Eric, un membre du comité de sécurité comme quoi il révolterait ses codétenus dont il partage la chambre ; ce que les autres détenus nient catégoriquement. Il a été relâché après deux jours, soit le dimanche le 28 juillet 2019.

En plus des faits ci -avant évoqués, il s'est manifesté un autre phénomène de maltraitance où les détenus politiques sont délogés dans leurs chambres habituelles pour les réinstaller dans d'autres chambres. Cela s'est manifesté dans la prison de Rumonge de même que celle de Mpimba. Dans les nouvelles chambres, les prisonniers sont obligés de payer des frais pour pouvoir se réinstaller et ce montant est partagé par les auteurs de leur relocalisation. Le cout des places varie de trente mille francs burundais (30.000Fbu) à cent cinquante mille (150.000Fbu).

A titre illustratif, HABONIMANA Elie, NAHIMANA Aboubakar, MUNYANEZA Ferdinand, MUCO Stany, NIYUBAHWE Frederic, BIZIMANA Janvier, NDIKUMANA Ezechiel, GAHUNGU Dieudonné, Major SIMBANANIYE Isaac, MANIRAKIZA Parfait et NAHIMANA Olivier tous détenus à la prison centrale de mpimba et poursuivis d'atteinte à la sureté de l'Etat ont été obligés de déménager vers d'autres lieux en date du 20 juillet 2019.

Dans la prison de Rumonge, deux détenus connus sous les noms de KUBWAYO Mertus et RIVUZUMWAMI Sylvestre, ont été obligé par les imbonerakure en charge de la sécurité à la prison de RUMONGE de déménager du bloc 1 au bloc 2 en date du 25 juillet 2019.

ENTRAVE A LA LIBERTE

Au cours de cette période concernée par ce rapport, il a été constaté que certains responsables des établissements pénitentiaires persévèrent dans le refus de la mise en application des décisions judiciaires rendues par les instances judiciaires.

A titre illustratif, la Direction de la prison de Gitega a continué de maintenir en détention un détenu de la prison de Gitega connu sous les noms de NKENGURUTSE Jean Claude acquitté par le Tribunal de Grande Instance Muha.

L'autre cas qui témoigne cette situation est celui d'un détenu du nom de NDIKURIYO Joffrey emprisonné à la prison de MURAMVYA acquitté de l'infraction qui lui était reproché depuis 15 mai 2019 mais qui, jusqu'à présent, croupit en prison sans titre.

Signalons qu'en date du 18 juillet 2019, le premier Vice-Président et la Ministre de la justice étaient à la prison centrale de Gitega pour la célébration de la journée dédiée à Mandela. Pendant ces cérémonies des détenus ont été libérés dont 69 au total et parmi eux 8 femmes, mais aucun détenu accusé de crime à caractère politique ne figure sur cette liste des libérés même ceux qui ont été acquittés ou ceux éligibles pour la grâce présidentielle n'ont pas été concernés par cette libération de cette journée.

Au même moment, le Procureur de la république à RUMONGE a procédé à la libération de certains détenus de la prison de RUMONGE. Soixante (60) ont été libérés et parmi eux aucun détenu accusé de crime à caractère politique n'y figure.

CAS DE PRIVATION AUX SOINS DE SANTE

Deux détenus malades mentaux, sont emprisonnés à la prison de MURAMVYA depuis un bon nombre de mois sans qu'ils ne soient transférés à l'hôpital spécialisé dans ce genre de pathologie. Dans la nuit du 05 juillet 2019, un de ces malades a causé de l'insécurité ce qui a amené les policiers à le mettre dans la cellule de correction.

La direction de la prison de Gitega refuse le droit de sortie aux prisonniers qui désirent consulter les ophtalmologistes et les dentistes et qui ont été référés par le centre de santé de la prison arguant que ce ne sont pas des maladies mortelles.

IV. SURPOPULATION CARCERALE

A part ces mauvais traitements dont sont victimes certains détenus dans différentes maisons de détentions du Burundi, il s'observe encore un effectif très élevé dépassant la capacité d'accueil des prisons si l'on se réfère à leur capacité d'accueil et le nombre de prisonniers qu'elles comptent actuellement. Cela s'explique par la lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires des prévenus et le fait que même certains qui ont été jugés et purgés leurs peines croupissent encore en prison.

Le tableau ci-dessous en est l'illustration :

Maison d'arrêt	Capacité d'accueil	Nombre total de détenus	Nombre de Prévenus	Nombre de condamnés	Pourcentage
MURAMVYA	100	712 dont 3 enfants	388	330	721 %
MPIMBA	800	3918	2328	1590	489,75 %
RUMONGE	800	1114 dont 51 mineurs	402	691	139.25 %
Gitega	400	1324	771	553	331%

Au cours de ce mois de juillet 2019, il a été également constaté que les prisons de Mpimba et Rumonge ont connu un manque criant d'eau potable. Les détenus sont confrontés aux problèmes liés au manque d'hygiène suite à une surpopulation carcérale qui se fait remarquer.

L'insuffisance des médicaments se fait également sentir. Les détenus malades ne peuvent pas avoir une cure complète pour alléger leurs souffrances.

V. AUTRES VIOLATIONS CONSTATEES POUR JUILLET

✚ Cas d'intolérance politique

- ❖ En date du 02 juillet 2019, des gens n'ont identifiés ont mis le feu à la clôture d'une maison appartenant à l'un des responsables du Congrès National pour la Liberté en commune de RUTEGAMA de la province de MURAMVYA se trouvant sur la colline MUSHIKAMO, connu sous le nom de Fiacre NIYOKINDI. Selon la victime, cet incendie s'est déclaré après le passage chez lui du responsable du service national des renseignements dans les communes de RUTEGAMA et KIGANDA la veille.
- ❖ En date du 25 juillet 2019, des imbonerakure qui circulaient à moto et pistolet à la main dont : SINDAHARAYE, MISAGO le chef des imbonerakure sur la colline WAKIBENGA, Fabien chef des imbonerakure sur la colline NYAMABERE et un certain KADOYI, ont vandalisés la permanence du parti CNL se trouvant sur la colline WAKIBENGA, zone MUZINDA de la commune RUGAZI en province de BUBANZA. Cette permanence allait être inaugurée le vendredi 26 juillet 2019.
- ❖ En date du 26 juillet 2019, une autre permanence du CNL qui allait être inaugurée le lendemain en zone de MINAGO de la commune et province RUMONGE, a été elle aussi vandalisée et des militants qui en assurent la garde ont été tabassés par les jeunes du parti au pouvoir les imbonerakure.
- ❖ En date du 27 juillet 2019, des gens n'ont identifiés ont vandalisé la permanence du Parti CNL qui allait être inaugurée le lendemain, en zone BENGA de la commune ISALE en province de Bujumbura. Ils ont effacé tous les écrits et insignes du CNL qui s'y trouvaient.
- ❖ En date du 27 juillet 2019, des imbonerakure de la colline MIHIGO de la commune GITERANYI de la province de MUYINGA, dirigés par le chef nommé Godeberthe , ont juré qu'ils vont castrer les militants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) et de détruire leurs champs et ils ont procédé à la destruction des champs de manioc appartenant aux militants du CNL dans la localité de KIZUNGU et perçaient les murs de leurs maisons en y laissant les tubercules de manioc.
- ❖ En date du 30 juillet 2019, une maison servant de permanence du parti CNL en zone GATETE de la commune et province RUMONGE a été attaqué et incendiée par des gens qui n'ont pas pu être identifiés.

Cas de contributions forcées

- Les étudiants de de l'Université du Burundi se lamentent d'une contribution pour les élections de 2020 qui est exigé à chaque étudiant à raison de 1000FBU par mois pendant deux mois alors que cette contribution avait été suspendue par le président le 1^{er} juillet. Ces étudiants demandent que cette mesure soit revue et que cessent ces contributions qui viennent empirer la situation de l'étudiant qui est déjà précaire.
- En commune de GIHOGAZI de la province de KARUZI, les administratifs continuent d'exiger la contribution aux élections de 2020 alors que depuis le 1^{er} juillet 2019 le président a annoncé la suspension de cette collecte, s'indigne la population de cette contrée qui se voit obligée de contribuer à hauteur de 1000FBU pour toute personne ayant 18 ans.

• CONCLUSION

Comme nous l'avons toujours signalé dans les rapports précédents et dans celui-ci, le Burundi reste toujours le théâtre des violations graves des droits de l'homme. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la justice dépend de l'exécutif, l'ouverture ou l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des cas d'assassinats ou de disparitions forcées reste hypothétique en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Le harcèlement des partisans du nouveau parti CNL et d'autres partis politiques de l'opposition (arrestations arbitraires, tortures, interdiction de réunion et de circulation, etc.) devrait retenir l'attention de tout le monde à l'approche des élections de 2020. Le phénomène de destruction des permanences du parti CNL devient de plus en plus récurrente et cela ne présage rien de bon pour le bon déroulement du processus électoral de 2020.

Comme les mois derniers, le mois de juillet 2019, a été marqué par un nombre élevé des cas de torture perpétrés par les Imbonerakure avec la complicité de l'administration, la renonciation des autorités du pays de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts du parti au pouvoir devient de plus en plus récurrente.

Nous remarquons que la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNIDH) multiplie les sorties publiques sur certains cas de violations des droits de l'homme ce qui est une bonne chose mais nous lui demandons de consentir des efforts dans la prévention et la protection de la population burundaise tel que le stipule la loi portant création de cette institution en pointant du doigt les véritables auteurs de violations des droits de l'homme qui sont pour la plupart des Imbonerakure, des administratifs et les forces de l'ordre.

Ici ,nous nous rappelons des menaces d'éliminer les opposants du Commissaire provincial de Muyinga Jérôme NTIBIBOGORA le 17 avril 2020 sans qu'aucune mesure ne soit prise par les autorités pour recadrer ce commissaire et surtout que ces menaces relevaient du domaine pénal , ce qui s'est passé le 11 juillet 2018 avec l'exécution judiciaire de Renovat BIZIMANA et NDAYISABA Hyppolite suite aux ordres du Commissaire Provincial de Bubanza OPC1 Prosper MANIRAMPA confirme l'hypothèse que des responsables de la police ont reçu des ordres d'éliminer les opposants.

Nous remarquons également le phénomène d'enrôlement de force de la population au parti au pouvoir le CNDD FDD, les administratifs et les Imbonerakure s'en prennent notamment aux militants du CNL pour qu'ils adhèrent de force au CNDD FDD, ce qui alimente de l'intolérance politique sur terrain qui devient grandissante avec le processus électoral.

L'appareil judiciaire continue à couvrir les crimes opérés par des agents de l'administration, du Service National de Renseignement ou des policiers en complicité avec les jeunes IMBONERAKURE en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et fournir un effort pour mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

• RECOMMANDATIONS

Au Gouvernement,

- ✓ Mettre fin à l'impunité pour les auteurs des violations des droits de l'homme quel que soit les fonctions et l'appartenance politique de ces derniers,
- ✓ Garantir le respect des droits des prisonniers notamment la rapidité dans le traitement des dossiers judiciaires.

Au Président du parti politique CNL et ses députés et d'autres parlementaires,

- ✓ D'user de leurs prérogatives dans l'assemblée nationale pour faire respecter les droits des opposants,
- ✓ S'impliquer dans l'arrêt des actes de menace et d'intimidation perpétrés par les administratifs et les Imbonerakure à l'endroit des opposants.

➤ **A l'endroit des pays de la communauté est africaine :**

S'appuyer sur le cadre existant de la Communauté de l'Afrique de l'Est en prenant toutes les mesures qui s'imposent afin de contribuer à mettre fin à la crise politique burundaise.

➤ **A la communauté Internationale :**

- ✓ User de son influence afin d'amener le gouvernement Burundais à organiser un processus électoral, libre et apaisé et que toutes les garanties soient mises en place pour la réussite des élections,
- ✓ De prendre des mesures urgentes de protection de la population burundaise contre les crimes contre l'humanité qui sont continuellement perpétrés par la police et les Imbonerakure.